



Centre d'approvisionnement – Fredericton
301, promenade Bishop
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

19 juin 2019

F5211-190191

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

TITRE : Élevage en captivité du corégone de l'Atlantique

INTRODUCTION :

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à signaler l'intention du gouvernement d'attribuer un contrat pour ces services au laboratoire Aquatron de l'Université Dalhousie, Université Dalhousie, 1355, rue Oxford, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 4R2. Toutefois, avant d'attribuer ce contrat, le gouvernement permet à d'autres fournisseurs de démontrer qu'ils sont en mesure de satisfaire aux exigences établies dans le présent préavis en présentant un énoncé de capacités au cours de la période d'affichage du PAC.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage du PAC et prouvent ainsi qu'ils satisfont aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera un processus d'appel d'offres complet en ayant recours au Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) ou encore à la méthode traditionnelle avant d'octroyer le contrat en question.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur présélectionné.

CONTEXTE :

Le corégone de l'Atlantique est inscrit en tant qu'espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* fédérale. Sa répartition mondiale est réduite à trois petits lacs interconnectés de la partie supérieure du bassin versant de la Petite Rivière, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (lacs de la Petite Rivière). L'abondance de l'espèce est extrêmement faible et sa survie continue est grandement menacée par l'introduction de deux espèces de poissons envahissantes très prédatrices, l'achigan à petite bouche et le brochet maillé.

Un programme de rétablissement et un plan d'action ont été publiés. Ces documents décrivent l'objectif global de rétablissement du corégone de l'Atlantique et les mesures à prendre pour atteindre cet objectif. L'expansion de l'aire de répartition est considérée comme l'option la plus viable pour prévenir l'extinction de l'espèce et faciliter son rétablissement. Elle implique l'établissement de populations supplémentaires de corégonnes de l'Atlantique autonomes à l'extérieur des lacs de la Petite Rivière, ce qui nécessite un nombre suffisant de poissons à certains stades de vie pour établir des populations viables.

Pour atteindre cet objectif, le MPO a recueilli des individus juvéniles sauvages de corégone de l'Atlantique au printemps 2018. Ces poissons ont été transférés d'une installation du MPO au laboratoire Aquatron de l'Université Dalhousie en décembre 2018. Ce contrat porte sur les soins et l'élevage quotidiens de ces poissons et de tout autre poisson recueilli en 2019. Ces poissons formeront le stock génétique fondamental pour tout effort futur visant l'expansion de l'aire de répartition et sont les seuls corégonnes de l'Atlantique en captivité dans le monde.

L'hébergement, l'élevage et la reproduction future du corégone de l'Atlantique doivent se faire dans des installations appropriées et doivent être effectués par des personnes possédant l'expertise nécessaire. L'Aquatron de Dalhousie est la plus grande installation de recherche aquatique universitaire au Canada. Il possède des bassins de différentes tailles, des espaces de recherche et de l'équipement qui sont parfaits pour accueillir un stock croissant de corégone de l'Atlantique en captivité. Cette installation est également soutenue par un système mécanique qui peut fournir de l'eau de mer et de l'eau douce de haute qualité à température contrôlée toute l'année, ainsi que par une équipe professionnelle constituée



de biologistes et d'opérateurs mécaniques qui sont disponibles pour exploiter les systèmes et aider à atteindre les objectifs de recherche. De plus, l'Université Dalhousie possède une expertise vétérinaire aquatique sur le campus qui participe aux activités de l'Aquatron. À propos de l'Aquatron (anglais seulement) : <https://www.dal.ca/dept/aquatron/about.html>. L'Université Dalhousie a également de l'expérience avec le corégone de l'Atlantique, puisque ce dernier a déjà été élevé dans l'Aquatron pour être utilisé dans des projets de recherche de deuxième cycle ([Cook et al. 2010/055](#); [Cook 2012](#)).

Bien sûr, les personnes qui participent à ce travail à Dalhousie possèdent l'expertise nécessaire. Paul Bentzen est un expert en génétique des populations et de l'évolution et en biologie de la conservation. Il possède 35 ans d'expérience dans le domaine de la génétique des populations et de la conservation des poissons, y compris avec de nombreuses espèces en péril, plus de 170 publications dans la littérature scientifique et a été membre du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et coprésident du Sous-comité de spécialistes des poissons marins du COSEPAC. Il a mené des recherches sur le corégone de l'Atlantique dans le passé et il travaille actuellement à la mise au point de nouveaux marqueurs génétiques de l'ADN microsatellite et mitochondrial pour surveiller la diversité génétique du corégone de l'Atlantique et gérer le stock reproducteur et la reproduction en captivité. À propos du D^r Bentzen (anglais seulement) : <https://www.dal.ca/faculty/science/biology/faculty-staff/our-faculty/paul-bentzen/paul-bentzen.html>

Les soins et l'élevage du corégone de l'Atlantique ainsi que les travaux de laboratoire associés seront supervisés par John Batt, le directeur de l'Aquatron. M. Batt possède 25 ans d'expérience directe des opérations mécaniques des systèmes aquatiques et une vaste expérience dans de nombreux domaines de la recherche aquatique. Il a également de l'expérience en aquaculture dans le domaine des poissons et des mollusques et des crustacés, tant au stade de l'écloserie qu'au grossissement. Son rôle en tant que directeur d'Aquatron comprend la gestion et la direction du travail au laboratoire Aquatron, ce qui comprend la supervision de la recherche au sein de l'installation, de la recherche scientifique, de la recherche contractuelle et de l'exploitation et l'entretien de la mécanique.

À propos de M. Batt : <https://www.linkedin.com/in/john-batt-b8a05619/?originalSubdomain=ca>

EXIGENCES – TÂCHES ET ACTIVITÉS

Tâches et activités générales

- Fourniture d'installations et de soins pour le corégone de l'Atlantique actuellement sur place au laboratoire Aquatron de l'Université Dalhousie et pour tout autre corégone de l'Atlantique recueilli en 2019.

Méthodes :

- Le personnel à temps plein d'Aquatron assurera la surveillance générale et les soins quotidiens du corégone de l'Atlantique, y compris la surveillance de son alimentation et de sa croissance, ainsi que tout échantillonnage biologique.

Produits livrables

- Des protocoles écrits pour le traitement des mortalités, y compris des procédures opérationnelles normalisées précises pour le prélèvement d'échantillons génétiques et d'échantillons de santé des poissons pour toute mortalité, et pour leur préservation.
- Mises à jour trimestrielles écrites (c.-à-d. courriels) au responsable de projet, tel que décrit dans les exigences en matière de rapports et le partage des fichiers de données créés pour suivre le rendement de chaque poisson (p. ex., croissance et condition).
- Une ébauche de rapport écrit qui décrit le travail ayant été effectué. Voir les détails du rapport dans les exigences en matière de rapport.
- Un rapport écrit final à la fin du contrat qui décrit le travail qui a été effectué et qui comprend toutes les révisions demandées par le responsable de projet à la suite de l'examen de l'ébauche du rapport. Voir les détails du rapport dans les exigences en matière de rapport.

Échéances

- Protocoles écrits pour le traitement des mortalités d'ici le 15 juillet 2019;



- Mises à jour trimestrielles par courriel le premier jour du mois pour les mois suivants : 1^{er} juillet, 1^{er} septembre, 1^{er} décembre et 1^{er} mars;
- Rapport provisoire d'ici le 28 février 2020;
- Rapport final d'ici le 13 mars 2020.

Spécifications et normes

Des copies électroniques des documents suivants doivent être fournies en anglais par courriel :

- Protocoles écrits pour le traitement des mortalités (dans Microsoft Word);
- Mises à jour trimestrielles écrites;
- Rapport provisoire et rapport final (dans Microsoft Word);
- Fichiers de données (dans Microsoft Excel).

Environnement technique, opérationnel et organisationnel

- Les conditions environnementales doivent être surveillées en permanence.
- Toute mortalité ou éclosion de maladie doit être signalée immédiatement au MPO conformément aux conditions du permis délivré en vertu de la LEP (c.-à-d. au Programme sur les espèces en péril par courriel : SpeciesatRisk.xmar@dfo-mpo.gc.ca ou au 1-866-891-0771). Un examen post-mortem doit être effectué pour déterminer la cause et les protocoles doivent être modifiés au besoin pour prévenir d'autres mortalités.
- La rédaction de tous les rapports ainsi que la saisie des données et la gestion des fichiers de données se feront au centre des sciences de la vie de l'Université Dalhousie.

MÉTHODE ET SOURCE D'ACCEPTATION

Les protocoles écrits pour le traitement des mortalités, décrits à la section 2.7 du présent contrat, seront fournis au responsable de projet d'ici le 30 juin. Le responsable de projet recevra ces protocoles et en évaluera le contenu afin de déterminer si les résultats attendus de ce produit livrable ont été atteints.

Les mises à jour trimestrielles par courriel, décrites à la section 2.7 du présent contrat, seront fournies au responsable de projet. Le responsable de projet recevra ces mises à jour et en évaluera le contenu afin de déterminer si les résultats attendus de ce produit livrable ont été atteints.

L'ébauche du rapport, décrit à la section 2.7 du présent contrat, sera fournie au responsable de projet pour examen deux semaines avant la présentation du rapport final. Le responsable de projet recevra ce rapport provisoire ainsi qu'une évaluation des détails sur l'élevage du corégone de l'Atlantique et le contenu du rapport afin d'évaluer si ce produit livrable a été atteint.

JALONS

Lorsqu'un produit livrable est remis à la date d'échéance respective ou avant celle-ci et qu'il est jugé acceptable par le MPO, et sur présentation de la facture de l'entrepreneur, les paiements jalonnés suivants s'appliqueront :

À la signature du contrat, un paiement correspondant à 50 % de la valeur du contrat sera versé.

Sur présentation du rapport final accepté par le MPO sur l'hébergement et l'élevage du corégone de l'Atlantique, une facture finale peut être présentée au MPO pour les 50 % restants de la valeur du contrat.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

- Des mises à jour trimestrielles seront fournies par courriel au responsable de projet. Ces mises à jour comprendront un résumé sur l'hébergement et l'élevage du corégone de l'Atlantique dans le laboratoire d'Aquatron à des étapes provisoires, notamment :
 - un résumé trimestriel de toute mortalité (nombre et cause de la mortalité) ou de tout cas d'éclosion de maladie;
 - tout ajustement aux soins du corégone de l'Atlantique requis en réponse à la mortalité ou à la maladie, ou pour assurer le bon rendement.



- Des protocoles écrits pour le traitement des mortalités, y compris des procédures opérationnelles normalisées précises pour le prélèvement d'échantillons génétiques et d'échantillons de santé des poissons pour toute mortalité, et pour leur préservation.
- L'ébauche de rapport et le rapport final seront fournis en format Microsoft Word au responsable de projet. Ce rapport comprend, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :
 - le nombre de poissons hébergés (individus actuels et nouveaux individus) et leurs bassins désignés;
 - des renseignements sur le rendement en matière de croissance (alimentation, taux de croissance, etc.);
 - les registres d'échantillonnage biologique (génétique, longueurs, poids, sexe, etc.);
 - un résumé complet des mortalités annuelles (nombre et cause de mortalité, méthode de conservation et emplacement d'entreposage);
 - un résumé complet de tous les cas d'éclosion de maladie au cours de l'année (cause, nombre d'individus touchés, traitement et résultats);
 - les fichiers de données terminés et des statistiques sommaires.
- Les fichiers de données seront fournis en format Microsoft Excel.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE LA GESTION DU PROJET ET DE GESTION DU CHANGEMENT

Si l'entrepreneur a des questions au cours de la période de contrat, il doit communiquer avec le responsable du projet, par écrit ou par téléphone, qui lui répondra dans un délai de deux jours ouvrables. Le responsable du projet aura le pouvoir de prendre la décision finale.

Le responsable de projet recevra par courriel des rapports d'étape trimestriels ainsi qu'un rapport sommaire rédigé en format Word sur toutes les activités conformément aux détails fournis dans les sections 2.1 et 2.7 du présent contrat.

Tout entrepreneur qui demande des changements à la portée des travaux le fera par écrit auprès du responsable du projet. L'autorité contractante est responsable de gérer le contrat et doit autoriser par écrit toutes les modifications éventuelles. L'entrepreneur ne doit pas exécuter de travaux qui ne sont pas prévus au contrat en réponse à des demandes ou instructions verbales ou écrites d'une personne autre que le responsable du projet.

TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'entrepreneur sera propriétaire de toute propriété intellectuelle générée à la suite de l'attribution d'un contrat. Cependant, l'État conserve le droit d'utiliser l'ensemble des produits des travaux ou de la propriété intellectuelle qui découle du présent contrat pour l'administration des programmes, des missions et d'autres travaux connexes.

OBLIGATIONS DU MPO

Toute question ou préoccupation au cours de la période du contrat doit être envoyée au responsable du projet ou à l'autorité contractante, s'il y a lieu. Le MPO répondra dans un délai de deux jours ouvrables.

L'entrepreneur n'aura pas accès aux installations du MPO ou aux réseaux du Ministère.

LIEU DE TRAVAIL, EMPLACEMENT DES TRAVAUX ET LIEU DE LIVRAISON

En raison de l'emplacement du corégone de l'Atlantique en captivité (c.-à-d. au laboratoire Aquatron de l'Université Dalhousie) et de la nature des travaux (c.-à-d. l'hébergement et l'élevage du corégone de l'Atlantique inscrit sur la LEP comme espèce en voie de disparition), tout le personnel affecté au travail découlant du présent contrat doit être prêt à travailler en étroite collaboration avec l'entrepreneur au laboratoire Aquatron de l'Université Dalhousie, et posséder les compétences techniques pour manipuler une espèce aquatique en péril.

LANGUE DE TRAVAIL

L'anglais sera la langue de travail pour tous les produits livrables visés au présent contrat.



EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Il n'est pas nécessaire d'obtenir une habilitation de sécurité, puisque tous les travaux se dérouleront hors site dans une installation qui ne fait pas partie de celles du MPO, et qu'aucun renseignement classifié ou protégé ne découlera de ces travaux.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Un permis de trois ans (valide du 13 décembre 2018 au 31 décembre 2021) en vertu de l'article 73 de la LEP (DFO_MAR-2018-16) a déjà été délivré à l'Université Dalhousie pour la conservation et l'élevage à long terme du corégone de l'Atlantique au laboratoire Aquatron de l'Université Dalhousie. Ce permis autorise la possession de corégones, le harcèlement et la mort fortuite de corégones, ainsi que les blessures accidentelles à ceux-ci. Les modalités et conditions du permis sont incluses.

De plus, un permis d'introduction et de transfert (numéro de permis 350969) est en place pour 2019 afin de couvrir le déplacement de corégones de l'Atlantique sauvages vers le laboratoire Aquatron.

Aucun autre permis spécial ou autorisation spéciale n'est requis pour l'exécution de ce contrat.

FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE

Aucuns frais de déplacement ou de subsistance ne seront payés en vertu de l'octroi d'un contrat.

RESSOURCES REQUISES OU TYPES DE RÔLES À ASSUMER

Rôles

- Alimentation et soins quotidiens du corégone de l'Atlantique hébergé.
- Suivi de leur rendement en matière de croissance (alimentation, taux de croissance, etc.).
- Échantillonnage biologique (génétique, longueur, poids, sexe, etc.).
- Consigner et traiter toute mortalité ou tout cas d'éclosion de maladie, y compris l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour l'échantillonnage (p. ex., génétique et santé des poissons).
- Élaboration d'un fichier de données pour le suivi du rendement de chaque poisson.
- Mises à jour trimestrielles (par courriel) au responsable de projet du MPO.
- Ébauches de rapports et rapports écrits décrivant tous les détails pertinents énoncés à la section 2.7 du présent contrat.

DOCUMENTS PERTINENTS

Manuel sur l'élevage du corégone de l'Atlantique (MPO 2015)

<http://publications.gc.ca/site/fra/9.801242/publication.html>

Termes, acronymes et glossaires pertinents

MPO – Pêches et Océans Canada

LEP – *Loi sur les espèces en péril*

EXIGENCES OBLIGATOIRES MINIMALES

- L'entrepreneur doit détenir un permis en vertu de l'article 73 de la LEP qui permet la possession et la manipulation du corégone de l'Atlantique (voir la section 3.9 du présent contrat).
- L'entrepreneur doit posséder une vaste expérience dans le soin des espèces aquatiques en voie de disparition.
- Des systèmes à sécurité intégrée doivent être en place pour l'entretien des installations aquatiques.

APPLICABILITÉ DES ACCORDS COMMERCIAUX ET AUTRES OBLIGATIONS :

Les accords commerciaux qui s'appliquent dans le cadre de cette exigence comprennent l'Accord de libre-échange du Canada (ALEC) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

EXCEPTION AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT ET MOTIFS JUSTIFIANT LE RECOURS À UN APPEL D'OFFRES RESTREINT



Les exigences suivantes en matière de politique s'appliquent à ce processus de PAC :

Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du *Règlement sur les marchés de l'État* (article 6) :

Selon l'article 10.2.1 et le paragraphe 6 d), une seule personne ou une seule société peut exécuter le travail; la règle s'applique à ce PAC pour les raisons suivantes :

Il n'y a pas d'autres sources connues d'approvisionnement. L'Aquatron de Dalhousie est la seule installation connue à pouvoir répondre à ce besoin en Nouvelle-Écosse.

DURÉE DU CONTRAT :

La durée du contrat est estimée à partir de l'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2020, avec la possibilité de le prolonger pour deux autres périodes d'un an.

VALEUR ESTIMATIVE :

La valeur totale estimée de ce contrat est de 32 438 \$ pour la première année, de 32 438 \$ pour la première année optionnelle et de 32 438 \$ pour la deuxième année optionnelle, pour une valeur potentielle totale de 97 284 \$ excluant toutes les taxes applicables.

ASSURANCE

L'entrepreneur doit avoir une assurance et une couverture appropriées conformément au *Règlement sur la santé et la sécurité au travail*, y compris une assurance-responsabilité civile ou une protection appropriée contre les accidents du travail en vigueur dans les provinces maritimes pendant la durée du contrat. Des exemplaires de ces documents doivent être fournis au responsable du projet du MPO avant le début du contrat.

Il incombe à l'entrepreneur de décider s'il doit souscrire une assurance pour remplir ses obligations liées au contrat et de se conformer aux lois qui s'appliquent. La souscription d'une assurance que l'entrepreneur doit détenir ou qu'il détient déjà est à ses frais, et il en va de son intérêt propre et de sa protection. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.

DROIT DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits aux présentes peuvent soumettre par écrit un énoncé de capacités à l'agent des contrats dont le nom est indiqué dans ce préavis, au plus tard à la date de clôture. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

**DATE DE CLÔTURE POUR LA SOUMISSION DE L'ÉNONCÉ DE CAPACITÉS :
Jeudi 4 juillet 2019 à 14 h, heure de l'Atlantique**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être transmis à l'adresse suivante :

Kimberly Walker

Agente principale des contrats
Centre d'approvisionnement – Fredericton
Téléphone : 506-238-3511
Télécopieur : 506-452-3676
Courriel : DFOTenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca